

partie collective :

1 – présentation de l'association des parents d'élèves (APE) :

Les parents sont sollicités pour deux missions différentes :

- d'une part, prendre part aux réunions de l'association afin d'apporter un autre regard sur les projets à mener, sur les finalités de l'APE. La participation est selon les disponibilités de chacun.es. Il n'y a pas d'obligation.s lorsqu'un parent adhère. Pour fonctionner, l'APE a besoin des parents et plus les parents investis sont nombreux, moins chaque parent est sollicité.

Exemple de projet à mener dans l'année : une fête de Halloween, une fête de fin d'année, un loto des écoles ...

- d'autre part, tous les parents d'élèves sont invités à participer aux élections des représentants des parents d'élèves, qui se tiendront le vendredi 11 octobre 2024 (le matériel de vote sera placé dans les cahiers de liaisons).

Nous avons 5 classes. Il faut 2 parents élus par classe (1 titulaire et 1 suppléant), soit 10 noms sur la feuille de candidature.

Les représentants de parents d'élèves siègent au conseil d'école. Il y a 3 conseils d'école dans l'année. Pour chaque conseil d'école, 1 représentant de parents élu suffit.

Si vous souhaitez être candidat à cette élection, dites-le moi assez rapidement.

2 – présentation du RASED (*Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté*) : cf information dans les cahiers et sur le blog.

3 – présentation de l'accueil de loisirs : les animateurs prennent en charge les enfants avant la classe le matin, pendant la pause méridienne, après l'école ainsi que le mercredi et les vacances scolaires. Pour tous renseignements, venez à leur rencontre (les locaux sont à côté de l'école du Parc) ou allez sur le site du Colibri (<https://cscslacouronne.org/>).

4 – présentation de la petite enfance et des atsem avec Florence BUTON. Les Atsem (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) sont des personnels de la municipalité, au service des enfants et en binôme avec l'enseignant.e de la classe.

5 – présentation de l'équipe : cf livrets :

- classe bleue : Mme CAPET Maryse et Mme DESCOURTIS Sophie ;
- classe orange : Mme GENEAU Valérie et Mme BOURON Angélique ;
- classe rouge : Mme BOUSSEAU Karine et Mme LAFON Nathalie ;
- classe verte : Mme LEGRAND Véronique et Mme RAYNAUD Sabrina ;
- classe jaune : Mme BENOIT Bénédicte, M. VILLARD Éric et Mme BARRE Brigitte ;
- M. CHARDAILLAT Antoine, responsable cuisine satellite.
- Mme NOMPEIX Giselle, service restauration.

6 – rappel des horaires de l'école et des **ouvertures des portes.**

L'école doit commencer à **8h30**. Le portail ouvre de 8h20 à 8h30.

Pour le bon fonctionnement de l'école, pour le respect des personnels de l'école et pour ne pas perturber les enfants, **merci de bien respecter les horaires de l'école**.

Sachant qu'à partir de 8h30 tous les personnels de l'école sont sur une action, il est possible que l'on ne soit pas en capacité de répondre à l'interphone et d'ouvrir rapidement. Il n'est donc pas utile de

sonner avec insistance car nous avons des visiophones qui nous alertent visuellement en plus de la sonnerie.

7 – Instruction obligatoire à 3 ans (loi 2019).

Cette obligation s'accompagne de l'**obligation d'assiduité**. Celle-ci s'adresse également à tous les autres élèves et non seulement aux ps.

Pour les absences programmées (réunions familiales ...), une demande d'autorisation d'absence est à rédiger pour expliquer les raisons de l'absence, le délai et le lieu.

Pour les absences pour maladie ou autres petits microbes, merci d'appeler l'école au plus vite pour informer de cette absence.

8 – Le règlement intérieur sera voté lors du premier conseil d'école. Il sera placé sur notre blog (sauf pour les familles qui feraient une demande de version papier). Actuellement, le règlement en vigueur est aussi sur le blog.

9 – Les affaires des enfants :

. dans les sacs : tenue de rechange complète dans une poche ; accessoires selon saison ; pas de jouets ; pas de médicaments ; pas de bonbons.

. les habits à paillettes, à sequins ou à diodes gênent l'**intimité** des enfants. Soit ils se touchent continuellement, soit ils se « tapent » pour déclencher les lumières, voir ils s'arrachent les éléments brillants pour se les offrir. De plus, leur attention et concentration sont par conséquent très entamées. Pensez aussi à favoriser les habits et accessoires qui favorisent l'autonomie de l'enfant (par exemple, des chaussures avec scratchs au lieu de lacets ...).

Écrire le prénom de l'enfant partout.

10 – Utiliser le parking et non des arrêts devant le portail de l'école ou le long des trottoirs.

Ne traverser que sur les passages piétons.

Même pour un retard sur le fil de la fermeture du portail : prenez le temps de vous stationner dans les règles du parking.

Restez attentifs pendant vos déplacements sur le parking et sur les trottoirs. Même si les véhicules ne roulent pas vite ou ne sont pas censés rouler vite, une collision avec un véhicule, même à 15 km/h serait fatale.

Rien ne peut justifier un arrêt devant la grille de l'école.

Merci.

M. VILLARD